ACP
BAHAMA-SAMOA
Av. de l'Exposition, 408-410
B-1090 Bruxelles
N° BCE : **BE0850211730**

[redacted]

[redacted]

Lot : BA N102	N° Client	0001000689
Date document		19/12/2024
Date d'échéance		18/01/2025
Q-P Fds de roulement		151,38 €
Q-P Fds de réserve		1 191,40 €

Le 19/12/2024

DETAIL DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.
Si la situation de votre compte présente un solde ouvert, celui est mentionné dans la partie gauche du cadre repris ci-dessous et est totalisé avec le montant de votre appel de provisions, de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété.
Si votre compte s'avère créditeur (montant « A recevoir »), et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.
En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30,** en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.
Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** la communication structurée renseignée dans les « Instructions pour votre paiement » et ce, **avant** la date d'échéance.
En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.
N.B. : La ventilation entre les charges « locataires » et « propriétaires », est communiquée à titre indicatif, suivant l'usage et sans préjudice du contrat de bail conclu entre les parties. Le propriétaire demeure seul responsable du paiement de la totalité des charges. En aucun cas, le syndic n'interviendra en cas de différend entre le propriétaire et le locataire.

Comptabilité

[redacted]

Instruction pour votre paiement

Total décompte(s) ci-joint(s)	**136,36 €**
Solde au 18/12/2024[1]	**593,59 €**
A payer à la copropriété	**729,95 €**

[1] Date dernière mise à jour banque

ACP BAHAMA-SAMOA
IBAN : BE60 1030 1307 5870
BIC : NICABEBB
Communication : +++000/1000/68937+++

Facture n°	23023	Lot	BA N102 0001000689	[redacted]

DETAIL DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

Cpt. Rubrique de répartition	A répartir	Tantièmes	Prorata	Q-P TVAC
1-000 FRAIS DE CONCIERGERIE	53 659,93	4600 / 1002800		246,16
1-100 FRAIS COURANTS DU COMPLEXE	14 230,55	4600 / 1002800		65,28
1-110 FRAIS COURANTS BAHAMA	8 303,80	4600 / 477400		80,01
1-210 FRAIS ASCENSEURS BAHAMA	3 966,89	4600 / 477400		38,23
1-300 FRAIS DE GESTION	33 363,39	4600 / 1002800		153,04
1-500 FRAIS DE JARDIN	6 103,75	4600 / 1002800		28,00
1-600 DECOMPTE CHAUFFAGE ET EAU	103 302,36	282 / 103302,36		282,00
1-900 GAZ CUISINES	1 591,79	100 / 7400		21,50
2-000 FRAIS DE CONSERVATION GENERAUX	73 190,66	4600 / 1002800		335,75
2-210 TRAVAUX ASCENSEURS BAHAMA	796,31	4600 / 477400		7,67
2-600 TRAVAUX CHAUFFAGE	5 321,61	4600 / 958000		25,56
				1 283,20
7-9701 ACOMPTES FONDS DE ROULEMENT	-250 000,60	1146,84 / 250000,6		-1 146,84
				-1 146,84

Légende

1. Frais "locataires"
2. Frais "propriétaires"
3. Exécution décision(s) AG
4. Frais privatifs "locataires"
5. Frais privatifs "propriétaires"
6. Appel de provisions ou de fonds
7. Remboursement de provisions ou de fonds

Total lot	136,36